

RAPPORT DU JURY SUR LA SESSION 2015 DU DSCG

1. Eléments statistiques

1.1. Taux de réussite par UE en 2014 et 2015

Le taux de réussite par UE est repris dans les tableaux ci-après pour 2014 et 2015. En moyenne le taux de réussite aux épreuves écrites est stable en 2015 par rapport à 2014 (28,74% en 2015 contre 28,22% en 2014). Il en va de même pour les épreuves orales (50,12% en 2015 contre 50,58% en 2014).

Malgré tout, UE par UE, le taux de réussite est très variable avec en particulier une baisse des taux de réussite pour les UE1, 2 et 4 qui avaient été particulièrement bien réussies par les candidats à la session 2014 ; et à l'inverse une hausse du taux de réussite pour les UE3 et 5 en 2015 par rapport à 2014.

Tableau 1. Résultats aux épreuves ponctuelles du DSCG en 2015

2015	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	8 506	5 873	69,05%	1 281	21,81%
UE2	4 841	3 271	67,57%	668	20,42%
UE3	5 102	3 620	70,95%	706	19,50%
UE4	9 825	6 627	67,45%	1 649	24,88%
UE5	4 469	3 239	72,48%	2 199	67,89%
Tx de réussite moyen aux épreuves écrites		22 630		6 503	28,74%
UE6	4 355	2 894	66,45%	1 219	42,12%
UE7	2 752	2 323	84,41%	1 396	60,09%
Tx de réussite moyen aux épreuves orales		5 217		2 615	50,12%

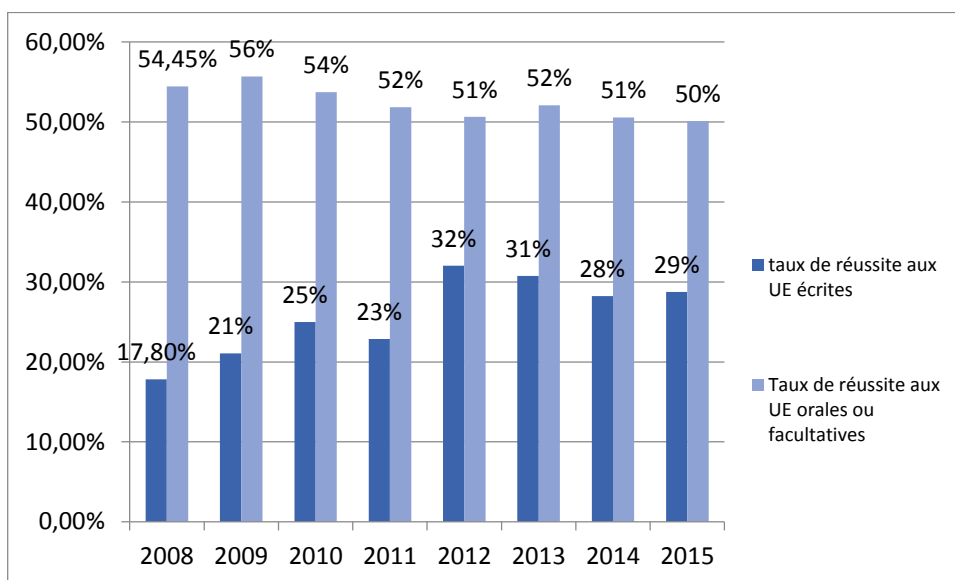
Tableau 2. Résultats aux épreuves ponctuelles du DSCG en 2014

2014	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 529	5 748	76,34%	1 553	27,02%
UE2	3 861	2 848	73,76%	725	25,46%
UE3	4 561	3 700	81,12%	583	15,76%
UE4	9 468	7 047	74,43%	2 131	30,24%
UE5	3 939	3 198	81,19%	1 368	42,78%
Tx de réussite moyen aux épreuves écrites		22 541		6 360	28,22%
UE6	3 861	2 842	73,61%	1 206	42,43%
UE7	2 085	1 996	95,73%	1 241	62,17%
Tx de réussite moyen aux épreuves orales		4 838		2 447	50,58%

Le nombre d'inscrits demeure toujours important (la tendance reste à la hausse) mais pour la première fois on constate une baisse dans le nombre de candidats présents aux épreuves en particulier pour l'UE4 où l'on observe le plus faible taux de présence (67,45% en 2015 contre 74,43% en 2014).

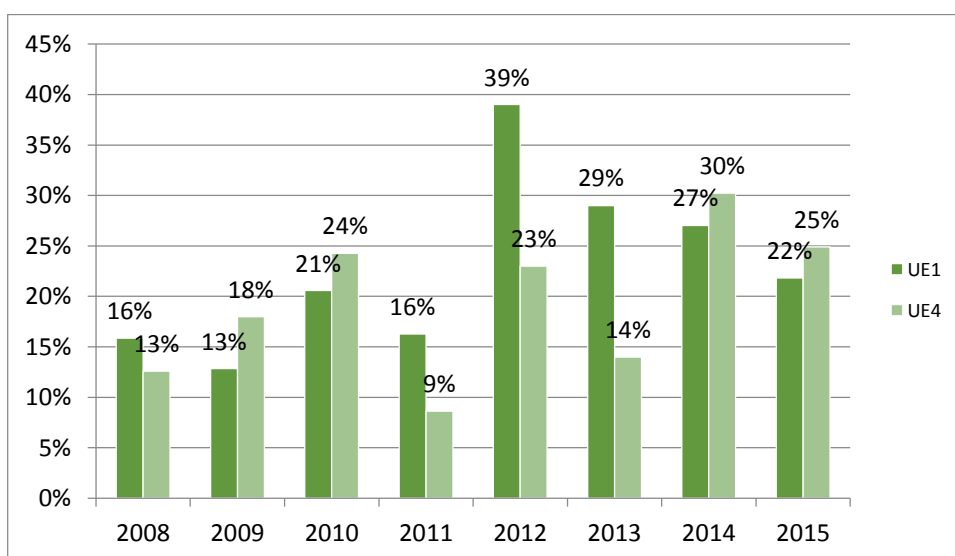
1.2. Evolution du taux de réussite et nombre d'admis par UE depuis 2008

Graphique 1. Taux de réussite aux épreuves écrites et orales du DSCG



Le taux de réussite aux UE écrites est traditionnellement plus faible qu'aux UE orales intégrant la soutenance de mémoire. Le taux de réussite sur les épreuves écrites reste globalement constant sur les 4 dernières sessions autour de 30%. L'absence de progression de ce taux de réussite sachant que le programme n'a pas évolué et que l'esprit des épreuves est également toujours le même interroge sur la préparation des candidats.

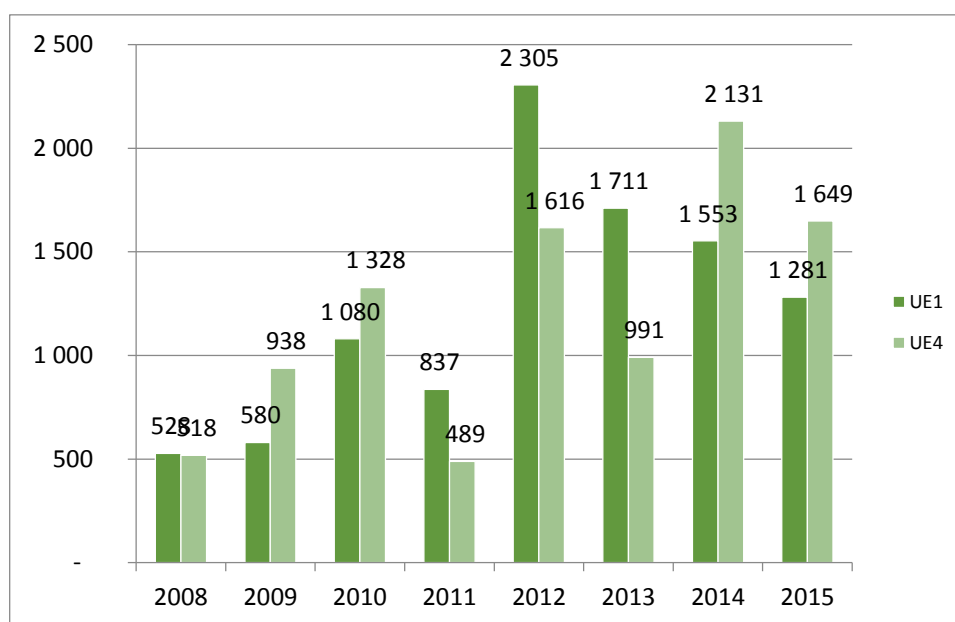
Graphique 2. Zoom sur les taux de réussite des UE 1 et 4



Plus spécifiquement au niveau des UE1 et 4 les taux de réussite fluctuent dans des proportions importantes d'une année sur l'autre, même si en tendance depuis la réforme du DSCG ils progressent.

En fait, deux périodes s'observent, une période d'adaptation et d'apprentissage par rapport aux changements entre le DESCF et le DSCG allant de 2008 à 2011 ; puis à partir de 2012, des résultats qui peuvent varier en fonction du sujet mais qui restent globalement autour d'un taux de réussite de 20 à 30%. Les correcteurs des différentes académies ont indiqué que pour l'année 2015 les sujets étaient tout à fait faisables et adaptés au programme du DSCG mais que de nombreuses copies révélaient une insuffisance de préparation aux épreuves, voire montraient que certains candidats ne connaissaient absolument pas des pans entiers du programme (la consolidation par exemple pour l'UE4).

Graphique 3. Zoom sur le nombre d'admis aux UE 1 et 4



Le nombre d'admis en 2015 aux épreuves ponctuelles des UE1 et 4 du DSCG est plus faible s'expliquant par un taux de présence plus faible à l'examen pour l'UE4 en particulier et un taux de réussite légèrement plus faible aux deux épreuves.

Une analyse du mix taux de présence et taux de réussite montre l'impact suivant :

Impact	Nb de présents	taux de réussite	Variation du nb d'admis entre 2014 et 2015
UE1	33	-305	-272
UE4	-127	-355	-482

1.3. Evolution du nombre d'admis au DSCG depuis 2008

Le nombre de candidats ayant validé le DSCG est de 2 137 en 2015 contre 2 358 en 2014. Cette baisse s'explique par la conjonction de deux phénomènes : une baisse du nombre de diplômés aux épreuves ponctuelles et une baisse des VAE accordées.

Concernant les diplômés admis à l'issue des épreuves ponctuelles, le nombre de diplômés de 2015 (2 111) est très proche des résultats observés en 2012 (2 113) et 2013 (2 095).

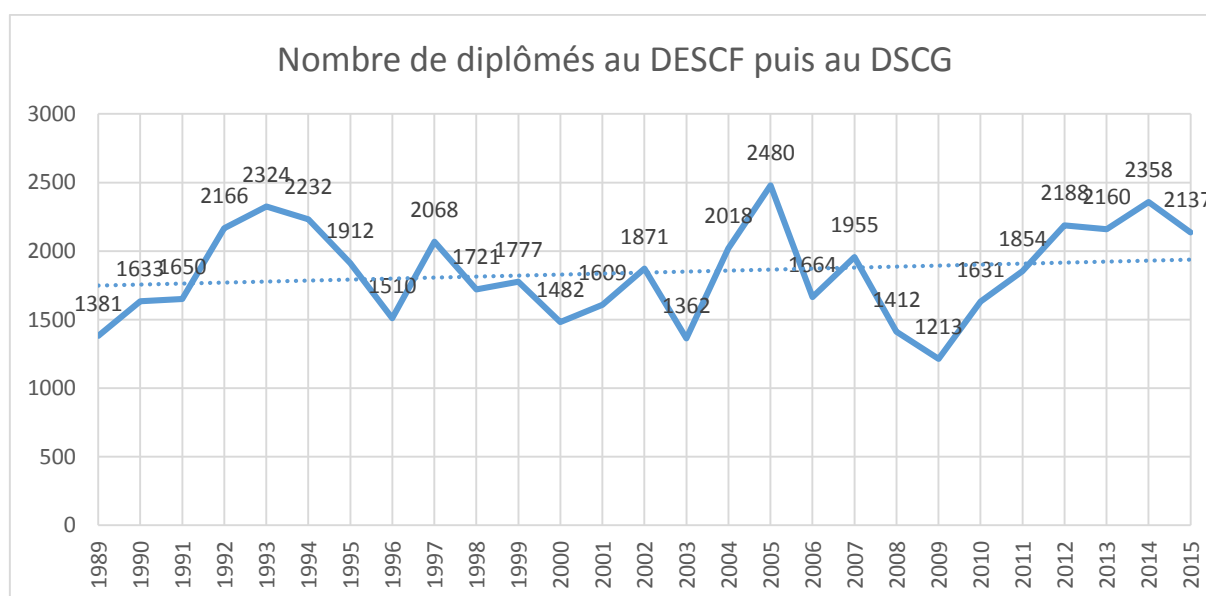
Concernant le nombre d'admis par la voie de la VAE il est à nouveau en baisse en 2015 ce qui s'explique par une baisse des dossiers de VAE demandés (phénomène d'épuisement des personnes pouvant potentiellement demander une VAE). Par ailleurs, certains candidats redemandent la VAE pour des UE

non obtenues sur les sessions antérieures sans pour autant que le périmètre de leurs fonctions et donc de leurs compétences soient en adéquation avec les attentes du DSCG.

	Ponctuels	VAE	TOTAL
2008	1 412	N/A	1 412
2009	1 213	N/A	1 213
2010	1 599	32	1 631
2011	1 817	37	1 854
2012	2 113	75	2 188
2013	2 095	65	2 160
2014	2 309	49	2 358
2015	2 111	26	2 137

Malgré tout, en tendance, le nombre de diplômés admis au DSCG est supérieur au nombre de diplômés au DESCF (avant 2008).

Graphique 4. Evolution du nombre de candidats admis (au DESCF avant 2008 et au DSCG depuis 2008)



2. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG

D'une manière générale, les sujets ont été jugés par les correcteurs en bonne adéquation avec le référentiel du DSCG et permettant une bonne discrimination des candidats à l'exception de l'UE5 Management des Systèmes d'information. Le niveau des candidats demeure toutefois encore trop faible sans doute lié à une préparation insuffisante des UE et/ou une maîtrise approximative des bases (DCG) et/ou une méthodologie de travail inadaptée aux épreuves. Il est rappelé notamment que la maîtrise de l'ensemble des UE du DCG reste un prérequis pour aborder le DSCG.

Pour rappel, **aucun point du programme du DSCG ne peut être considéré comme mineur** et ce n'est pas parce qu'un point du programme n'a pas fait l'objet d'un sujet au cours des années antérieures qu'il ne pourra pas sortir.

Le DSCG est un diplôme de niveau master et en tant que tel il exige que les candidats puissent démontrer qu'ils maîtrisent des compétences tout à la fois techniques, d'analyse, de synthèse et rédactionnelles de niveau master.

UE 1. Gestion juridique, sociale et fiscale

Le sujet proposé à la session de 2014 se composait de cinq dossiers qui couvraient des domaines variés du référentiel : droit des contrats, droit des associations, contentieux fiscal, droit de la concurrence et droit pénal des sociétés. L'épreuve a été jugée par les correcteurs comme étant bien construite, comportant des questions discriminantes. Néanmoins, la prestation des candidats a été jugée très faible ce qui pose souci quant à la maîtrise de l'environnement juridique par les futurs professionnels du chiffre que sont les titulaires du DSCG et interroge sur le degré de préparation de l'épreuve par certains candidats.

UE 2. Finance

Le sujet se composait comme les autres années de deux parties, l'une traitant d'une étude de cas sur un groupe et l'autre proposant une réflexion sur les politiques de rachats d'actions. Dès 2008, cette épreuve a souhaité tester à la fois la maîtrise technique et la capacité de réflexion et rédactionnelle des candidats. Le sujet a été jugé par les correcteurs comme étant facile, accessible et classique. Néanmoins, bien peu de candidats maîtrisaient la théorie des options (30 points sur le barème).

UE 3. Management et contrôle de gestion

Le sujet comportait trois dossiers, le premier sur la gouvernance, et le deuxième sur l'analyse stratégique et un dossier sur la mise en place du *yield management*. Le sujet s'appuyait sur un cas réel, le musée du Louvre. Les candidats ont eu beaucoup de mal à appliquer leurs connaissances au cas alors que le sujet était somme toute classique et abordable.

UE 4. Comptabilité et audit

Le sujet abordait des points faisant tous partie du référentiel du DSCG. Il se composait de trois dossiers (consolidation des comptes, fusion, commissariat aux comptes et commissariat à la fusion). Le sujet ne présentait aucune nouveauté par rapport aux années antérieures. Les parties fusions et audit étaient très accessibles, la consolidation comportait des notions de base (périmètre de consolidation) mais aussi des difficultés plus importantes (mise en équivalence d'une sous-filiale et retraitement d'un emprunt en IFRS). Les correcteurs ont noté que le niveau en consolidation des candidats était particulièrement faible cette année. L'absence de maîtrise de cette partie du programme par les candidats est d'autant plus surprenante qu'elle est systématiquement interrogée.

UE 5. Management des systèmes d'information

Le sujet de MSI était classique et sans aucune difficulté, peu d'annexes (ce qui les années précédentes avait mis en difficultés les candidats), mais cela a rendu les réponses assez théoriques.

UE 6. Epreuve orale d'économie partiellement en anglais

Du fait du nombre important de candidats se présentant à cette UE, environ 70 sujets sont préparés. Sur un tel nombre, il se peut que parfois certains sujets et textes en anglais soient considérés comme plus ou moins faciles d'accès ou sur des sujets plus « périphériques » par rapport à l'actualité.

Le taux de réussite à cette épreuve est constant. Il est toutefois recommandé aux candidats d'aborder cette épreuve avec plus de méthodologie et en particulier de mieux structurer leur exposé (introduction définissant les termes du sujet et la problématique, annonce du plan, traitement du sujet et conclusion). Il n'est pas demandé de paraphraser le texte en anglais ni d'en faire un résumé mais d'illustrer le sujet à l'aide de l'éclairage apporté par le texte en anglais.

UE 7. Epreuve orale relations professionnelles

Il est rappelé aux candidats que cette épreuve s'appuie sur un mémoire de niveau master et non un rapport de stage. Le mémoire ne peut donc pas être uniquement descriptif des activités menées ou d'un point étudié lors du stage. Les jurys ont également remonté que le niveau de français de certains candidats était faible (syntaxe, accords grammaticaux, orthographe). Cela est d'autant moins acceptable que le mémoire peut faire l'objet d'une relecture.

Le mémoire doit permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à définir une problématique de gestion spécifique, à utiliser les références théoriques et conceptuelles appropriées et à mobiliser une démarche méthodologique pertinente. Or, les jurys ont relevé que beaucoup de mémoires étaient faiblement problématisés, et que les démonstrations (quand elles existent) sont lacunaires. Les candidats manquent également de distanciation par rapport au sujet. Ainsi, un nombre trop important de mémoires s'assimile plus à des rapports théoriques qu'à des réflexions sur des pratiques professionnelles. Il est à noter que le mémoire doit porter sur les pratiques en vigueur en France ou alors faire des analyses comparatives de pratiques entre plusieurs pays. En revanche, un mémoire ne faisant référence qu'au droit marocain par exemple n'est pas recevable en tant que tel.

En ce qui concerne la soutenance, elle doit être préparée en amont, le candidat devant présenter les points clés de son mémoire : sujet et problématique, méthodologie mise en œuvre, principaux résultats. Il doit aussi être au courant du programme de cette épreuve.

3. Retour sur la VAE du DSCG

D'une manière générale, on note une augmentation qualitative des dossiers de VAE déposés par les candidats en termes de présentation et d'argumentation, même si certains dossiers restent encore très perfectibles. A cette fin, l'analyse des dossiers de VAE et en particulier des livrets 2 fait ressortir des points d'amélioration qui sont listés ci-après :

- Les candidats demandant une VAE doivent avoir à leur actif un minimum de 3 années d'expériences professionnelles au niveau du diplôme du DSCG ;
- Il est demandé aux candidats de documenter les expériences professionnelles leur permettant de valider les compétences comprises dans les UE demandées dans le cadre de la VAE. Un livret 2 non documenté (feuilles de compétences Excel non remplies et/ou absence de

commentaires du candidat sur les UE ou commentaires trop succincts) ne permettent pas de valider les UE ;

- Le candidat ne peut pas se retrancher derrière le secret professionnel pour ne pas exposer ses expériences professionnelles à l'appui des compétences demandées. De même, un candidat qui n'a pas eu le temps de documenter son dossier n'a pas à indiquer qu'il a une activité professionnelle trop intense pour pouvoir remplir son dossier de VAE, il peut très bien se présenter à la session suivante pour avoir tout le temps de remplir un dossier de qualité ;
- L'oral permet de conforter le dossier écrit (degré de maîtrise des compétences professionnelles du candidat) et non de suppléer une carence d'explication du livret 2, d'où l'importance de bien préparer et documenter en amont le livret 2 ;
- Le candidat ne peut pas se prévaloir de ses diplômes (de l'INTEC ou autres) ou de VES obtenues sur des diplômes ou de formations suivies pour pallier une absence d'expérience professionnelle sur un domaine de compétence, ces formations doivent lui permettre de se présenter aux épreuves ponctuelles du DSCG ;
- Un candidat ayant des expériences professionnelles exclusivement auprès de sociétés n'utilisant pas le droit français ne peut prétendre à la validation de l'UE1 supposant des acquis professionnels spécifiques au droit français ;
- Si un candidat convoqué par le jury de VAE est absent le jour de l'entretien, il ne pourra pas se voir délivrer la ou les UE demandée(s) ;
- Spécifiquement pour l'UE6 il n'est pas demandé au candidat de traiter un sujet de son choix mais de démontrer que son expérience professionnelle lui permette de valider les compétences requises par cette UE, de même la tenue d'un blog n'est pas considéré comme étant une compétence professionnelle permettant de valider l'UE6 ;
- Si les pratiques professionnelles (dossiers traités ou périmètres d'activités du candidat) n'évoluent pas de manière significative d'une année sur l'autre, il est préférable que le candidat s'oriente vers les épreuves ponctuelles du DSCG au lieu de présenter une demande de validation au titre de la VAE qui lui sera refusée. En revanche, si les pratiques professionnelles ont évolué, le candidat mettra en avant dans le livret 2 les dossiers nouveaux qui lui permettent de demander un nouvel examen de son dossier par le jury pour une même UE.

Enfin, il est précisé que le jury national examine les livrets sous leur format numérique. Il est donc préférable de fournir les fichiers sources (Word, Excel ou PDF) et de s'assurer de l'intégrité du support (mettre de préférence les fichiers sur une clé USB plutôt que sur un CD ROM qui peut plus facilement être détérioré).

Si malgré tout le candidat venait à scanner son dossier papier il est demandé :

- De ne pas faire un scan page par page des documents qui rend la lecture fastidieuse (nécessité d'ouvrir chaque fichier) !
- De s'assurer que les pages sont présentées dans le même sens (les scans de documents présentés une page sur deux à l'envers implique de faire des rotations de pages rendant là aussi la lecture fastidieuse) ;
- Enfin, il est demandé au candidat de s'assurer de la lisibilité des scans fournis.

Paris, le 19 janvier 2016

Evelyne Lande

Présidente du jury du DSCG